

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie
BÉRITAUULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Florence
BEZIER

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir à Cécile
COTTINEAU)

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de
Roseline VALEAU)

Suppléants absents excusés :

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAUULT

N°11.10.2023-04 : AVANCE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

En cas de besoin de trésorerie des associations, dans l'attente du vote du BP, il est proposé aux conseillers syndicaux que le **1^{er} acompte puisse être versé dès le mois de janvier 2024** si une association en fait la demande écrite.

Il est proposé que cet acompte représente 25 % de la subvention de fonctionnement versée en 2023.

Sur ces bases, ci-dessous le tableau du calcul des acomptes :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023 (PART SIVOM)	avances 2024 (25% de la subvention N-1)
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	80 378 €	20 095 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 531 €	1 133 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 155 €	3 289 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	9 129 €	2 282 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 705 €	2 926 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	16 875 €	4 219 €
Versement total		135 773 €	33 943 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- **valider** les montants des avances 2024
- **d'autoriser** Mme La présidente à effectuer ces versements sur demande écrite des associations.

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER,
SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :